



Serge Gautier

réside une menace directe de dénationalisation, car pour rembourser ces emprunts EDF et GDF sont enclins à recourir à l'émission de titres participatifs. GDF en a émis pour 600 millions de francs en 1985. Or, ces titres peuvent être transformés en actions et obligations. C'est la porte ouverte au privé.

Les attaques contre le service public en faveur du privé prennent d'ailleurs diverses formes. La maintenance des centrales nucléaires était assurée par des agents statutaires. Elle l'est aujourd'hui, à 75 %, par des entreprises privées. Au détriment de la sécurité. Les services TIRU (traitement des résidus urbains) ont été repris par une société d'économie mixte dans laquelle la mairie de Paris est majoritaire. Avec obligation pour EDF de racheter l'électricité éventuellement produite. EDF rachète à un prix de revient supérieur à celui de son propre kWh, le surplus produit par les microcentrales privées dont on a favorisé la prolifération...

Autre offensive, celle qui se déploie contre le statut national. Jamais ce dernier n'a été aussi menacé, l'arme principale résidant dans le développement de la précarisation de l'emploi. En multipliant les contrats temporaires, la création de TUC, les

directions visent à former deux catégories d'agents dans l'entreprise, en grossissant le flot de non-statutaires. Leur dernière tentative d'introduire la flexibilité en imposant des emplois à mi-temps hors statut, a rencontré une forte opposition de la CGT. Elles ont dû reculer.

Diviser pour régner

Mais le danger persiste de l'institution d'un « statut à deux vitesses » qui porterait gravement atteinte à l'ensemble des garanties dont disposent les personnels d'EDF-GDF. Garanties dont ces derniers ont plus que jamais besoin, face à des directions qui refusent toute négociation depuis 1982, que ce soit sur l'entreprise, l'emploi, les salaires. Ces derniers ont chuté de 5 % (salaire national de base) en trois ans, sans compter les autres prélèvements, dont 3 % d'augmentation de cotisations sociales depuis 1982.

Pour justifier leur politique, les directions mettent en avant « la modernisation », « les mutations technologiques ». Mais c'est précisément l'application du statut qui a permis de faire face, par le passé, à ces mêmes problèmes. De 1972 à 1982, dix-huit centrales thermiques classiques ont été fermées. Les 3.000 agents concernés ne se sont pas retrouvés

chômeurs. Ils ont pu être recyclés au sein d'EDF dans d'autres usines de production, avec une formation adéquate. Au niveau de l'entreprise, 72.000 nouvelles embauches ont été réalisées. En réalité, il s'agit de promouvoir une tout autre politique. Les objectifs de 1983 en matière de politique énergétique ont été abandonnés. De deux tranches nucléaires par an, on est revenu à une seule. Or, le nucléaire, aujourd'hui, c'est l'hydraulique de 1946. Ce n'est pas en misant sur la continuité de la crise, sur la désindustrialisation, en s'inscrivant dans la pénurie et dans une politique de régression que l'on favorisera une nouvelle croissance. Avec le programme énergétique actuel, nous serions incapables d'assurer une relance économique qui se dessinerait à l'horizon 1990.

C'est pour réaffirmer tout cela et rassembler autour de ses propositions que la CGT organise, à l'occasion de cet anniversaire, le 8 avril, une grande journée revendicative et d'expression en direction des 155.000 électriciens et gaziers ainsi que des usagers. Plus que jamais, il faut que vive le service public. ▼●

(1) Postes de Transformations d'électricité de haute tension en moyenne et basse tension.

Le 3 décembre 1985, les agents EDF-GDF manifestaient à Paris pour la sauvegarde du service public et la défense du statut national.



VIGILANCE ET SOLIDARITÉ

Le gouvernement tente de se donner une image libérale et d'accréditer l'idée que la démocratie progresse à grands pas. Même si la situation est moins dramatique que lors des premières années qui suivirent le coup d'Etat, les droits de l'homme et les libertés syndicales restent bafoués.

LUC QUINAT

QUELLES nouvelles de la Turquie ? Pas de nouvelles ! Bonnes nouvelles. Le black-out quasi général des médias sur la situation en Turquie semble confirmer la propagande officielle : tout redevient normal, les années de terreur, c'est du passé !

Cependant, en février dernier, Amnesty International jetait un gros pavé dans cette mare de silence. « Les violations des droits de l'homme se poursuivent et restent pratique courante. » Et d'aligner chiffres et témoignages. « La Turquie est le seul membre du conseil de l'Europe à avoir exécuté des peines capitales ces dernières années : 50 depuis 1980 (1), 102 prononcées en 1985. ... Nous connaissons des centaines de cas où les allégations de torture n'ont été suivies d'aucune enquête... »

Du 10 au 13 mars, une délégation de la FSM et de la CGT a séjourné en Turquie. Son témoignage confirme que malgré des apparences de libéralisation du régime, la répression se poursuit.

De son côté, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) indiquait en décembre dernier : « Il est proprement surprenant que le gouvernement actuel puisse prétendre avoir rétabli la démocratie alors que les procès syndicaux, suscités pour des raisons politiques, continuent dans ce pays... » (2).

La délégation FSM-CGT a pu, précisément, assister durant une journée à un des procès de syndicalistes. Celui des dirigeants de la Disk. Dans ce procès, le pouvoir a renoncé à requérir la peine de mort, mais des peines de prison de six à vingt ans restent possibles. Mille quatre cents militants syndicaux sont ainsi inculpés.

La loi martiale a été levée, mais pas partout dans le pays. De plus, dans nombre de villes, l'état d'urgence reste en vigueur. La police multiplie les contrôles. Les arrestations avec garde à vue prolongée sont monnaie courante, comme les sévices pendant ces périodes de détention.

Une seule confédération, Turk-IS, proche du pouvoir, a reçu l'autorisa-

tion de reprendre son activité avec des droits limités. Les biens de la Disk sont toujours confisqués. Le droit de grève est si bien « encadré » que son usage est pratiquement impossible. De toute façon, la grève générale est interdite. Interdite aussi la grève de solidarité. Interdite la grève dans la fonction publique, les mines, le pétrole, etc.

Cependant, malgré la répression, les travailleurs et les démocrates ne baissent pas les bras. Cinquante-neuf intellectuels ont signé une pétition pour le retour à la démocratie. Ils sont inculpés ! Tout comme les quarante-huit de l'association pour la paix ou les dirigeants de l'Association des médecins qui avaient demandé l'abolition de la peine de mort, etc.

Malgré la censure quelques informations dans la presse arrivent à voir le jour dénonçant les exactions de la police et de l'armée.

Des luttes se développent dans des entreprises, même si les licenciements (30.000 estime-t-on) tentent de freiner l'activité syndicale. Des femmes ont manifesté récemment en frappant sur des casseroles autour des entreprises qui ne paient pas les salaires. Des retards qui atteignent très souvent plusieurs mois !

Le 22 février dernier, la Turk-IS a organisé un rassemblement à Izmir. Le succès a dépassé toutes les prévisions des organisateurs. Les travailleurs ont voulu saisir cette occasion si rare pour marquer leur cohésion et leur volonté. Plus de cent mille personnes ont ainsi manifesté en réclamant en particulier l'amnistie générale et le rétablissement des droits et libertés pour les syndicats. Soixante syndicalistes ont été arrêtés à la suite de ce rassemblement. Leur procès s'est ouvert le 14 mars dernier. Une raison supplémentaire pour poursuivre nos actions de solidarité.

(1) Selon un député du parti populiste, huit cents détenus politiques sont morts en prison.

(2) Bulletin économique et social CISL, N° 4.

Le tribunal où sont jugés les dirigeants de la Disk.

